



## PLUS DE TRANSPARENCE

*LA RELATION HUMAINE : UNE PRIORITÉ SOUTENUE PAR DES VALEURS FORTEMENT ANCRÉES*

Si les compétences métiers de nos équipes sont indispensables à nos conseils et accompagnements, les valeurs humaines défendues par le Cabinet Hermès sont essentielles à la qualité que nous défendons. En effet, nos prestations s'accompagnent d'un engagement total dans ces valeurs, incarnées par tous nos collaborateurs.

## CONSCIENCE, DIGNITÉ, LOYAUTÉ, SINCÉRITÉ ET PROBITÉ

Au-delà du strict respect des lois et règlements, nous exerçons notre profession avec conscience, dignité, loyauté, sincérité et probité et nous interdisons tout comportement, action ou omission susceptibles de porter préjudice à l'ensemble de la profession. En matière de compétences professionnelles, notre engagement est total. Il implique toutes connaissances théoriques et pratiques nécessaires à notre activité. Les conseillers du Cabinet Hermès sont particulièrement informés des évolutions législatives et réglementaires ayant un rapport avec leur activité, ou qui sont susceptibles d'influer sur les intérêts qui leurs sont confiés. La discrétion et le respect de la confidentialité requises dans de nombreuses transactions ou dossiers confiés à la vente, sont des règles essentielles de notre code de bonne conduite. Les conseillers du Cabinet Hermès sont tout particulièrement disciplinés sur ce point, ayant une conscience aigüe des enjeux professionnels envers leurs interlocuteurs.

[POURQUOI NOUS CHOISIR ?](#)

## GRILLE D'HONORAIRES

<b>MINIMUM FORFAITAIRE DE 8500 €</b>	<b>CESSION</b>	DE	0€	À	500.000€ HT	8% DU PRIX DE CESSION HT
		DE	501.000€ HT	À	1.000.000€ HT	7% DU PRIX DE CESSION HT
		DE	1.000.001€ HT	À	1.500.000€ HT	6% DU PRIX DE CESSION HT
		DE	1.500.001€ HT	À	AU DELÀ	5% DU PRIX DE CESSION HT
	<b>LOCATION PURE</b>	<b>30% D'UN AN DE LOYER HT</b>				



### LOCAUX COMMERCIAUX

**Location :** 30 % d'un an de loyer HT à la charge de l'acquéreur (avec un minimum forfaitaire de 8500€ HT)

**Cession DAB :** Honoraire en fonction du prix de cession – voir grille d'honoraire (avec un minimum forfaitaire de 8500€ HT)



### FONDS DE COMMERCE ET ENTREPRISES

**Acquisition :** 8 % HT du prix de cession à la charge de l'acquéreur (avec un minimum forfaitaire de 8500€ HT)



### IMMOBILIER D'ENTREPRISE

**Location :** 15 % d'un an de loyer HT à la charge du preneur et 15% d'un an de loyer HT à la charge du vendeur

**Acquisition :** Honoraire en fonction du prix de cession – voir grille d'honoraire (avec un minimum forfaitaire de 8500€ HT)



### INVESTISSEMENT IMMOBILIER

**Acquisition :** Honoraire en fonction du prix de cession – voir grille d'honoraire (avec un minimum forfaitaire de 8500€ HT)

## LE RESPECT DES LOIS FONDAMENTALES EN IMMOBILIER

Nous respectons la loi Hoguet. C'est elle qui régit notre profession. Nous avons également à cœur de respecter les valeurs de transparence et de confidentialité qui sont nécessaires à la réalisation de vos projets.

La loi Tracfin est également très importante pour mener notre travail à bien. Cette dernière permet de régir la lutte contre le blanchiment d'argent.

La prévention contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme contraignent à exiger certaines informations. Le Cabinet Hermès s'applique à cette obligation de vigilance tout le long de la relation d'affaires. En tant que client, vous serez invités à fournir les informations et documents suivants :

#### Pour une personne morale :

- Extrait K bis de moins de 3 mois ;
- Statuts à jour ; Comptes certifiés du dernier exercice clos ;
- Liste récente des actionnaires / associés personnes physiques détenant plus de 25 % des parts ou actions de la société et copie de leur pièce d'identité ;
- Copie de la pièce d'identité du représentant légal ou statutaire ;
- Justificatif récent de domicile des personnes physiques détenant plus de 25 % des parts ou actions de société.

#### Pour une personne physique :

- Copie d'une pièce d'identité en cours de validité, comportant photo et signature
- Justificatif récent de domicile ;
- Informations sur votre profession ;
- Informations sur vos revenus et votre patrimoine (avis d'imposition).

[NOTRE EXPERTISE](#)



## NOTRE INTÉGRATION AU RÉSEAU FNAIM

Fort d'un maillage régional étendu et reconnu, le Cabinet Hermès bénéficie d'une totale indépendance. En 2016, le Cabinet Hermès décide de rejoindre le réseau professionnel FNAIM entreprise afin d'ajouter une puissance supplémentaire. L'offre proposée est ainsi renforcée par le soutien d'un acteur national de premier plan.

## PREMIÈRE ORGANISATION DE PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER

De part son ancienneté et le nombre de ses adhérents, la Fédération Nationale de l'Immobilier est, à l'heure actuelle, la première organisation des professionnels de l'immobilier en France et en Europe. Notre groupe et son dirigeant Daniel Garnier, sont très investis auprès de la FNAIM. Notre connaissance de la transaction immobilière, fonds de commerce, locaux d'entreprises, investissements à vocation professionnelle ou patrimoniale, vient nourrir le réseau d'une expertise très pointue de ce secteur. Le Cabinet Hermès est ainsi un relais essentiel pour FNAIM ENTREPRISES

[EN SAVOIR PLUS](#)

## RETROUVEZ UNE DE NOS AGENCES PRÈS DE CHEZ VOUS



ANNECY



CLERMONT-FERRAND



GRENOBLE



LYON



VALENCE



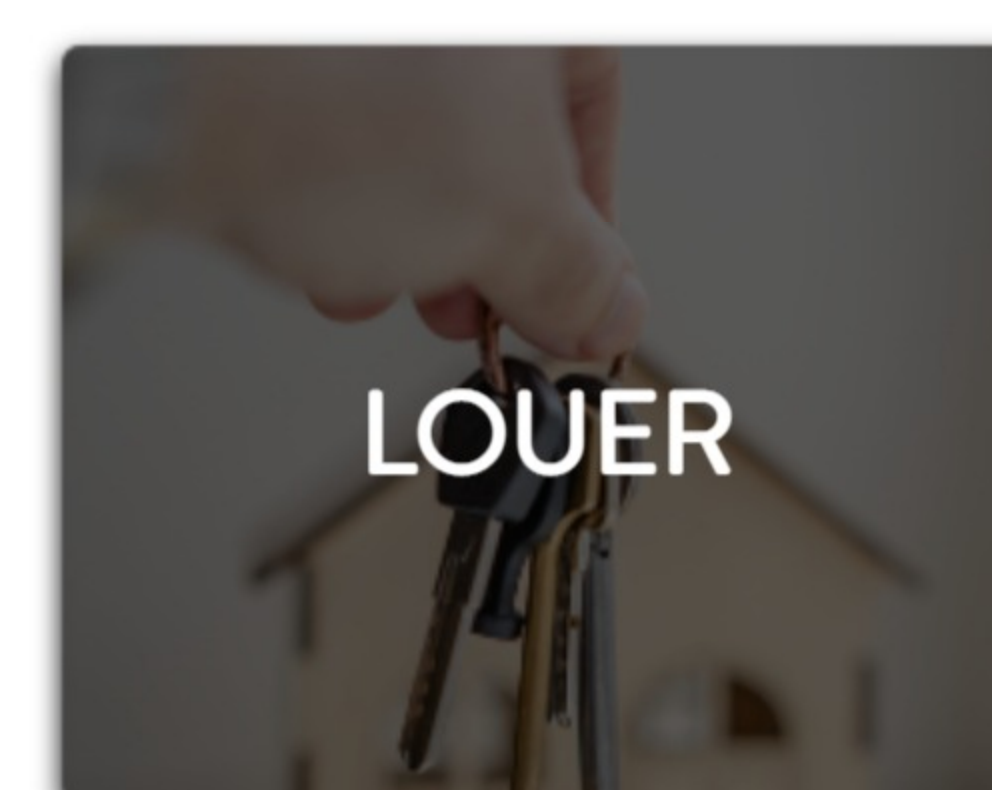
HOTELS & HOSPITALITY

## FAITES NOUS CONFIANCE VOUS AUSSI !

*QUELQUE SOIT VOTRE OBJECTIF, NOUS METTONS TOUS LES MOYENS EN ŒUVRE POUR LES ATTEINDRE.*



ACHETER



LOUER



VENDRE

## INSCRIPTION NEWSLETTER

Le meilleur moyen de ne manquer aucune opportunité !

@mail

S'inscrire

J'accepte de faire partie de la base de données Cabinet Hermès

